INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 28 septembre 2022 à 17h00, au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Serge Ennis, substitut de Val-des-Lacs
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Madame Monique Allaire, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Frédéric Boué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

SONT ABSENTS :

Madame Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

SONT AUSSI PRÉSENT :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorier adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

RÉSOLUTION 768-09-2022
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination de Madame Judith Lord à titre de représentante auprès de divers services

4.2 Application du calendrier de conservation pour l'année 2021 et destruction des boites

4.3 Embauche de Madame Nathalie Rochon à titre de consultante

4.4 Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023

4.5 Retiré

4.6 Retiré

4.7 Octroi de contrat à Groupe CLR Srad

4.8 Octroi d'un contrat à Focus Gestion de Flotte et Carburant Inc.

4.9 Nomination de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

4.10 Demande de carte visa Desjardins affaires

4.11 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat concernant l'accommodement de l'horaire d'un employé

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5. TRÉSORERIE

5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

5.3 Adoption des prévisions budgétaires 2023

5.4 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 287 000 $ qui sera réalisé le 5 octobre 2022

5.6 Acceptation de l'offre de financement de Banque Royale du Canada pour le financement des règlements d'emprunt numéros 005-2017 et 012-2021

6. OPÉRATIONS

6.1 Permanence de Monsieur Francis Plouffe au poste de chauffeur-opérateur

6.2 Embauche de Monsieur Éric Fortin au poste de chauffeur-opérateur

6.3 Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 75 au poste de chauffeur-opérateur

6.4 Autorisation de vendre le camion à chargement latéral (C01)

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 769-09-2022
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2022 et des séances spéciales du 18 et 25 juillet 2022, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances du 8 juin, 18 et 25 juillet 2022, tels que rédigés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 770-09-2022
NOMINATION DE MADAME JUDITH LORD À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, Madame Judith Lord directrice des opérations, sera appelée à représenter la RITL auprès de divers organismes et ministères;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'AUTORISER Madame Judith Lord à représenter la RITL auprès des organismes et ministères suivants :

- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Caisse Populaire de Mont-Tremblant
- VISA Desjardins
- CNESST
- Focus
- Agence du revenu du Canada
- Revenu Québec
- Retraite Québec
- Hydro Québec
- Mallette actuaires
- MMQ Assurance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 771-09-2022
APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2021 ET DESTRUCTION DES BOITES

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

CONSIDÉRANT QUE les listes préparées le 16 août 2022 ont été dûment approuvées par la secrétaire-trésorière adjointe.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'APPROUVER les listes des boîtes à détruire préparées le 16 août 2022 conformément au calendrier de conservation dûment approuvé et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 772-09-2022
EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE ROCHON À TITRE DE CONSULTANTE

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'une consultante;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier recommande l'embauche de Madame Nathalie Rochon;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche temporaire de Madame Nathalie Rochon à compter du 18 juillet 2022, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Nathalie Rochon à titre de consultante à compter du 29 septembre 2022 pour une durée indéterminée.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

INITIALES DU PRÉSIDENT
99
INITIALES DU SECRÉTAIRE
No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 773-09-2022
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023, lesquelles se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, au siège social situé au 100, place de la Mairie, Mont-Blanc, comme suit :

- Mercredi 22 février 2023 14h30
- Mercredi 26 avril 2023 14h30
- Mercredi 7 juin 2023 14h30
- Mercredi 20 septembre 2023 14h30
- Mercredi 6 décembre 2023 14h30

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 774-09-2022
OCTROI DE CONTRAT À GROUPE CLR SRAD

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'acquisition de temps d'ondes pour l'utilisation des radios de communication pour deux nouveaux camions C-16 et C-17;

CONSIDÉRANT l'offre de Groupe CLR SRAD;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'OCTROYER un contrat à Groupe CLR SRAD pour l'achat de temps d'ondes au coût de 36.00$ par mois plus les taxes applicables pour une durée approximative de 18 mois, soit du 20 septembre 2022 au 31 mars 2024, le tout conformément à son offre de service numéro 161272.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

INITIALES DU PRÉSIDENT
100
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 775-09-2022
OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à la location d'une unité véhiculaire FOCUS pour le nouveau camion C-17;

CONSIDÉRANT l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant Inc.;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'OCTROYER un contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant Inc. pour une unité véhiculaire au coût de 64.33$ par mois plus les taxes applicables pour une durée soixante mois, soit du 8 septembre 2022 au 7 septembre 2027, ainsi, qu'une somme de 162.95 $ plus taxes, soit 187.35$ pour le compteur de bacs.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 776-09-2022
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué:

DE NOMMER Madame Judith Lord, directrice des opérations, pour agir à titre de représentante de la Régie auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de l'autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 29 septembre 2022 au 31 décembre 2022.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 777-09-2022
DEMANDE DE CARTE VISA DESJARDINS AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent parfois être payées par carte de crédit selon les exigences des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter le processus d'achat et de commande de ces biens ou services il y a lieu d'autoriser l'émission de cartes de crédit Visa Desjardins Affaires au nom de Madame Judith Lord, directrice des opérations;

Il est proposé par Monsieur Serge Ennis :

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins d'émettre une carte de crédit, au nom de Madame Judith Lord, directrice des opérations avec une limite de crédit au montant de 5 000 $;

D'AUTORISER Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer la demande de carte crédit auprès de Visa Desjardins Affaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

101

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 778-09-2022
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT L'ACCOMODEMENT DE L'HORAIRE D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 15 demande des conditions particulières quant à son horaire de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat Teamsters Québec local 106 est d'accord avec cette demande.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente numéro 2 concernant l'accommodement de l'horaire d'un employé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 779-09-2022
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés du 1er juin au 22 septembre 2022 totalisent 1 944 585.51 $ et se détaillent comme suit :

Chèques :	869 197.42$
Traitements bancaires :	707 118.89$
Salaires et remboursement de dépenses du 16 juin au 22 septembre :	368 269.20$
Total :	**1 944 585.51$**

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'APPROUVER les listes des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 1er juin 2022 au 22 septembre 2022 pour un total de 1 944 585.51 $.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 1er juin 2022 au 22 septembre 2022 par les responsables d'activités budgétaires.

INITIALES DU PRÉSIDENT
102
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 780-09-2022
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires telles que ci-après détaillées :

Revenus	
Quotes-parts provenant des municipalités membres	3 086 885
Retour taxe essence	25 000
Services rendus - autres municipalités et RIDR	21 600
Revenus intérêts	6 000
Autres revenus	6 000
Total Revenus	**3 145 485**
Dépenses de fonctionnement	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	**7 232**
ADMINISTRATION	
Salaires	
Salaires	193 292
Avantages sociaux	40 346
Total - Salaires administration	**233 638**
Dépenses administratives	
Frais de déplacement	1 000
Poste et transport	50
Téléphonie	3 100
Journaux et publications	5 000
Communications	1 000
Comptabilité et vérification	8 000
Services informatiques	5 500
Autres services	1 500
Formation	3 000
Contrat de service - Photocopieur	500
Frais de réception	1 500
Nettoyage	6 500
Frais de banque	2 000
Gestion temporaire	25 000
Location de véhicule	5 000
Entretien de bâtiment	400
Entretien des véhicules	4 000
Entretien matériel de bureau	550
Essence	9 500
Vêtements	650
Articles ménagers	400
Fournitures de bureau	1 600
Équipements de bureau	3 500
Total dépenses administratives	**89 250**
TOTAL ADMINISTRATION	**322 888**
COLLECTE ET TRANSPORT	
Salaires	
Salaires régulier	711 672
Temps supplémentaire	126 360

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Avantages sociaux	171 451
Total - Salaires collecte et transport	**1 009 483**
Dépenses collecte et transport	
Frais de déplacement	200
Poste et transport	3 800
Communication (radio)	8 000
Téléphonie	960
Services informatiques	15 000
Autres services	12 500
Assurances	20 137
Assurances véhicules	14 440
Formation	2 000
Immatriculations	25 000
Entretien bâtiment et terrain	1 000
Entretien et réparation véhicules	325 000
Essence et diesel	700 000
Urée	18 000
Vêtements	7 500
Loyer garage	93 566
Électricité	13 500
Chauffage	6 000
Outillage et équipements	4 000
Réclamations Dommages et Intérêts	2 500
Total dépenses collecte et transport	**1 273 103**
TOTAL COLLECTE ET TRANSPORT	**2 282 586**
FRAIS DE FINANCEMENT	**132 479**
Total dépenses de fonctionnement	**2 745 185**
Remboursement de capital	**400 300**
Total Dépenses	**3 145 485**

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 781-09-2022
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières ;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Régie et dont la période de financement excède douze mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Régie, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Ledit programme totalise 380 000$ répartis comme suit :

Année 2023	380 000 $
Année 2024	0 $
Année 2025	0 $
Total :	380 000 $

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 782-09-2022
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 287 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 287 000 $ qui sera réalisé le 5 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
005-2017	487 000 $
012-2021	800 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 012-2021, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 octobre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	**151 700 $**	
2024.	**159 400 $**	
2025.	**167 200 $**	
2026.	**175 700 $**	
2027.	**184 400 $**	**(à payer en 2027)**
2027.	**448 600 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 012-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 octobre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT
105
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 783-09-2022
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE BANQUE ROYALE DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DES REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 005-2017 ET 012-2021

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 octobre 2022, au montant de 1 287 000 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

151 700 $	5,00000 %	2023
159 400 $	5,00000 %	2024
167 200 $	5,00000 %	2025
175 700 $	5,00000 %	2026
633 000 $	5,00000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,00000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

151 700 $	4,75000 %	2023
159 400 $	4,70000 %	2024
167 200 $	4,70000 %	2025
175 700 $	4,70000 %	2026
633 000 $	4,70000 %	2027

Prix : 98,83900 Coût réel : 5,04905 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

151 700 $	5,30000 %	2023
159 400 $	5,30000 %	2024
167 200 $	5,30000 %	2025
175 700 $	5,30000 %	2026
633 000 $	5,30000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,30000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur André Brisson **:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 5 octobre 2022 au montant de 1 287 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 005-2017 et 012-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT
106
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 784-09-2022
PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS PLOUFFE AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Plouffe a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Plouffe a terminé sa période de probation le 27 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Judith Lord, directrice des opérations, recommande de confirmer la permanence de Monsieur Francis Plouffe;

Il est proposé par Monsieur Serge Ennis :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Francis Plouffe à compter du 27 juin 2022 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 785-09-2022
EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC FORTIN AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE Madame Judith Lord, directrice des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Éric Fortin ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Fortin du 4 août au 28 septembre 2022, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Éric Fortin au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 29 septembre 2022.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
107
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 786-09-2022
FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 75 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÈRANT QUE l'employé numéro 75 a été embauché à titre de chauffeur-opérateur temporaire jusqu'au 28 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas terminé la période pour laquelle il a été embauché;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE METTRE fin au lien d'emploi entre la Régie et l'employé numéro 75 en date du 30 août 2022.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 787-09-2022
AUTORISATION DE VENDRE LE CAMION À CHARGEMENT LATÉRAL (C-01)

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite se départir du camion à chargement latéral numéro C-01, lequel n'est plus utile à la Régie.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'AUTORISER la directrice des opérations à procéder à la vente du camion numéro C-01 de marque Inter, année 2013, numéro de série 1HTGSSJTXDJ145241.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 788-09-2022
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Brisson de lever la présente séance à 17h15.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Perreault
Président

Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier